

Actualité Société

Éducation sexuelle à l'école

Un programme moins woke mais toujours inadapté

INQUIÉTUDE Théorie du genre, guerre des sexes, mise à l'écart des parents : malgré quelques améliorations, la version définitive du programme reste très idéologique

De nombreux parents en redoutent le contenu. Après des mois de controverses, le premier programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) a été publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale ce 6 février. Élaboré afin d'encadrer et de rendre obligatoires les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues par la loi Aubry de 2001, il sera appliqué dès la rentrée de septembre 2025 dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, de la maternelle à la terminale. Il prévoit une « éducation à la vie affective et relationnelle » pour les écoles maternelles et élémentaires, et s'étend à « la vie affective, relationnelle et sexuelle » au collège et au lycée.

« Ce programme comporte des aspects positifs comme l'apprentissage du respect de soi et des autres, ainsi que la prévention vis-à-vis des réseaux sociaux, reconnaît Ludovine de La Rochère, la présidente du Syndicat de la famille. Je note également une diminution du nombre d'occurrences du terme "identité de genre", mais l'idéologie du genre reste néanmoins présente. On demande par ailleurs aux élèves de cinquième, donc âgés de 11 ans, de "prendre conscience de leur orientation sexuelle" au moment où ils sont dans la construction de leur identité, c'est invraisemblable ! »

Garçons coupables, filles victimes

« Mon intervention devant le Sénat a contraint le ministère à réduire le nombre de références à l'identité de genre, même si je me suis battu pour qu'il n'y en ait aucune. Ce recul de la théorie du genre est une petite victoire, car pour la première fois, le wokisme perd du terrain », se félicite de son côté le député (DR) Alexandre Portier. L'ancien ministre délégué à la Réussite scolaire s'était fermement opposé, en décembre dernier, au programme proposé par Anne Genetet, ex-ministre de l'Éducation nationale, le jugeant inacceptable en raison notamment de très nombreuses références à la notion d'identité de genre.

Mais « l'identité de genre figure toujours au programme du lycée, or chacun sait qu'elle est le cheval de Troie de la théorie du genre, tempère l'élu. Le combat pour protéger notre école des ingérences idéologiques continue et notre mobilisation doit rester sans faille. » En classe de seconde, les adolescents sont en effet invités à « comprendre que les différences biologiques entre les femmes et les hommes ne déterminent pas à elles seules les expressions, les comportements et les rôles attribués aux genres "masculin" et "féminin" ». Ils doivent en outre, « à partir de témoignages, prendre conscience que l'identité de genre peut ne pas correspondre au sexe biologique ».



JUMEAU ALEXIS/ABACA

En application du programme Evars, les élèves de CM1 devront analyser les stéréotypes de genre qui contribuent aux inégalités entre hommes et femmes.

Des propos qui portent atteinte aux droits à l'information et à la santé, selon Olivia Sarton, directrice scientifique de l'association Juristes pour l'enfance. « S'il est possible pour des personnes majeures d'être identifiées légalement dans une "identité de genre" dissociée de leur sexe biologique, présenter aux élèves l'identité de genre comme une alternative à l'identité fondée sur le sexe biologique relève de l'idéologie, indique-t-elle. L'identité sexuelle naturelle de chaque personne est celle du sexe biologique, qui est binaire et définie génétiquement dans chaque cellule, in utero et jusqu'à la mort. »

La juriste pointe en outre une atteinte au respect de l'intimité et de la vie privée des élèves : « L'application uniforme du programme ne prend pas en compte les stades de développement psychoaffectif propre de chaque enfant et peut constituer une forme de violence psychologique. L'État impose une manière de penser en ignorant les valeurs culturelles et les convictions philosophiques et religieuses des élèves. De plus, la circulaire qui lui est associée indique que toute difficulté devra être signalée. Cela signifie-t-il qu'un élève qui refuse d'effectuer

un geste de nature sexuelle, comme poser un préservatif sur un phallus factice en érection, pourra faire l'objet d'un signalement ? »

Un autre point qui retient l'attention est la manière dont ce programme aborde la lutte contre les stéréotypes. Dès la première année de maternelle, les enfants sont encouragés à décrire et discuter des

La juriste pointe une atteinte à la vie privée des élèves

rôles et stéréotypes observés dans des albums ou imagiers. En CE1, ils doivent « élaborer des stratégies pour une utilisation plus égalitaire des espaces communs ». En CM1, il leur est demandé d'identifier les inégalités entre femmes et hommes dans divers domaines tels que le travail, la politique, la finance et la famille, et d'analyser les stéréotypes de genre qui y contribuent. « Bien sûr, il existe des préjugés qu'il faut corriger et il faut défendre l'égalité

hommes-femmes, mais on introduit une guerre des sexes dès l'âge de 3 ans, commente Ludovine de La Rochère. Le féminin et le masculin sont systématiquement présentés comme des vecteurs de discrimination et de violence. On renvoie constamment dos à dos les filles et les garçons, les plaçant dans une dynamique de rivalité et désignant les garçons comme des coupables et les filles comme des victimes. De plus, la complémentarité entre les sexes n'est jamais mentionnée, alors qu'elle est essentielle pour favoriser une bonne entente. »

Rejet de la famille

On note par ailleurs que les parents seront uniquement « informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation » sans avoir accès au contenu spécifique de ces séances, contrairement à ce que prévoyait la version précédente du programme. Une mise à l'écart qui constitue une atteinte à la primauté du rôle éducatif des parents, établie par le Code civil, et une violation de leur autorité parentale, selon l'association Juristes pour l'enfance, qui compte introduire ces jours-ci plusieurs recours en justice avec d'autres asso-

ciations de parents. « Madame Borne a commis une deuxième faute en choisissant de réduire l'information des familles. Les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, et cette éducation ne doit pas se faire contre le milieu familial, au risque de provoquer des réactions de rejet. Si le programme n'est pas accepté, il ne pourra pas être appliqué : la majorité des parents doit pouvoir s'y retrouver », prévient Alexandre Portier.

Le député souligne l'importance de surveiller attentivement trois aspects clés dans la mise en œuvre du programme : la formation des enseignants, les ressources pédagogiques qui seront publiées par le ministère, et les associations intervenant auprès des enfants. Une récente enquête menée par le Syndicat de la famille a mis en lumière le militantisme pro-genre de certaines associations. En novembre dernier, ce même syndicat avait aussi révélé, à travers une autre enquête, la présence de contenus d'éducation sexuelle inappropriés dans des manuels scolaires et sur des sites web approuvés par l'Éducation nationale. ●

ÉLISABETH CALLEMER